

Le président de la République devrait s'assurer une majorité à l'Assemblée nationale à l'occasion des élections législatives des 12-19 juin prochains

Cinquante jours après le deuxième tour de l'élection présidentielle, les Français sont de nouveau appelés aux urnes les 12 et 19 juin prochains pour renouveler les 577 membres de l'Assemblée nationale, chambre basse du Parlement. Le chef de l'Etat, Emmanuel Macron (Renaissance), réélu le 24 avril dernier avec 58,55% des suffrages, a nommé le 16 mai, Elisabeth Borne, Première ministre. Celle-ci a formé son [gouvernement](#) le 20 mai. Il s'agit de la formation de gouvernement la plus longue de toute l'histoire de la Ve République.

En prenant du temps pour désigner le Premier ministre et les membres du gouvernement, Emmanuel Macron a laissé ses opposants dans l'incertitude quant à l'orientation qu'il souhaite donner à son deuxième quinquennat. Le président de la République se bat pour conserver sa majorité à l'Assemblée nationale. Ses deux principaux adversaires à l'élection présidentielle - Marine Le Pen (Rassemblement national, RN) et Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise, LFI) - se disputent la place de premier opposant au chef de l'Etat.

Jean-Luc Mélenchon fait campagne en demandant aux Français de « l'élire Premier ministre » et il souhaite imposer une cohabitation à la tête de l'Etat. Marine Le Pen, qui a été la rivale d'Emmanuel Macron au deuxième tour de l'élection présidentielle le 24 avril (elle a recueilli 41,45% des suffrages), est néanmoins très

empêchée par le mode de scrutin en vigueur aux élections législatives.

Par ailleurs, depuis 2002 et l'inversion du calendrier électoral (les législatives suivent désormais la présidentielle), la participation au scrutin législatif n'a cessé de diminuer. Considérant qu'il faut obtenir les voix de 12,5% des inscrits pour figurer au deuxième tour de scrutin, en cas de faible participation (par exemple autour de 50%, elle était de 48,70% au premier tour des dernières élections le 11 juin 2017), le pourcentage de 12,5% des inscrits correspond à environ 25% des suffrages exprimés. Ceci explique également qu'il y a cinq ans, il n'y ait eu qu'une seule triangulaire au deuxième tour.

« Comme ce mode de scrutin a été conçu pour un système à deux partis, lorsqu'il y a trois blocs, il y a une forte incitation pour les électeurs à se positionner au centre face à un candidat plus radical à gauche ou à droite » analyse Martial Foucault, directeur du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), ajoutant « La situation est telle que garder le système en l'état est tout simplement explosif. Les institutions doivent évoluer pour traiter de cette question essentielle de la représentation ».

En effet, les deux principales forces d'opposition, le Rassemblement national et la France insoumise (à la tête de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (NUPES)) pourraient être réduites à la portion congrue au sein de la prochaine Assemblée. *« On glisse progressivement vers un système présidentiel*

Le président de la République devrait s'assurer une majorité à l'Assemblée nationale à l'occasion des élections législatives des 12-19 juin prochains

23 mai 2022

avec une Assemblée nationale où les petits groupes centristes de centre gauche ou de centre droit vont se multiplier et où les extrêmes risquent d'être laissés hors-jeu. C'est exactement comme cela que fonctionnait la IVe République » souligne Frédéric Sawicki, professeur de science politique à l'université Paris 1.

Selon les dernières enquêtes d'opinion, la confédération Ensemble (majorité présidentielle) et la NUPES (forces de gauche) sont au coude-à-coude (autour de 26% des suffrages) pour le premier tour de scrutin le 12 juin. Le Rassemblement national est crédité de 21% des voix et Les Républicains (LR), alliés à l'Union des démocrates et des indépendants (UDI), de 10%. Environ 5% des électeurs disent vouloir voter pour les candidats de Reconquête ! (R) d'Eric Zemmour.

Néanmoins, la majorité présidentielle devrait s'imposer lors du deuxième tour de scrutin le 19 juin: elle pourrait remporter environ 300 sièges à l'Assemblée nationale, soit plus que la majorité absolue qui est de 289 élus. Les forces de gauche obtiendraient environ 170 députés. Le Rassemblement national est crédité d'une trentaine de sièges et Les Républicains/Union des démocrates et des indépendants d'une soixantaine.

La campagne officielle des élections législatives débutera le 30 mai prochain pour s'achever le 10 juin à minuit.

LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE DEVRAIT CONSERVER SA MAJORITÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La prime au sortant et la volonté d'offrir une majorité au président de la République élu devrait bénéficier à Emmanuel Macron les 12 et 19 juin prochains. L'objectif de la majorité présidentielle, regroupée sous le label Ensemble, est de remporter une majorité aussi large et solide que celle du précédent quinquennat, soit environ 340-350 députés au palais Bourbon, siège de l'Assemblée nationale.

Pour ces élections législatives, la majorité présidentielle ne peut plus jouer sur la nouveauté comme elle l'a fait il y a cinq ans, mais elle doit défendre son bilan et fixer ses orientations pour les cinq ans à venir.

La désignation d'Elisabeth Borne, ancienne ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (2020-2022), de la Transition écologique et solidaire (2019-2020) et des Transports (2017-2019), au poste de chef du gouvernement le 16 mai, est donc à lire comme une volonté d'Emmanuel Macron de « *gauchir* » sa majorité. La nouvelle Première ministre, longtemps proche du Parti socialiste (PS), a en effet travaillé avec l'ancien Premier ministre (1997-2002) Lionel Jospin ou encore avec Ségolène Royal. Elisabeth Borne est membre de *Territoires de progrès*, parti qui se définit comme l'aile social-démocrate de la majorité présidentielle.

Par son choix et par celui des membres du nouveau gouvernement, Emmanuel Macron espère rallier les électeurs de la gauche social-démocrate qui rejettent la radicalité du nouveau pôle de gauche emmené par Jean-Luc Mélenchon.

Plusieurs ministres du gouvernement sortant conservent leurs portefeuilles, notamment Bruno Le Maire, en charge de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ; Gérald Darmanin, à l'Intérieur, et Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice. Enfin, Damien Abad, encore président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale il y a quelques jours, devient ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Du côté de la méthode, la majorité présidentielle s'est muée le 5 mai en une confédération baptisée « Ensemble » qui rassemble trois partis politiques : Renaissance, auparavant la République en marche, (LREM), le Mouvement démocrate (MoDem), parti de François Bayrou, et Horizons, parti de l'ancien Premier ministre (2017-2020), Edouard Philippe. Emmanuel Macron était favorable à la formation d'un parti unique mais il a dû s'incliner devant François Bayrou qui défendait un modèle confédéral. Il a toutefois été convenu que le MoDem et Horizons pourront chacun constituer un groupe parlementaire (sous réserve qu'ils obtiennent 15 députés), mais qu'il leur sera interdit de débaucher les membres d'un autre groupe parlementaire de la majorité durant le quinquennat.

« *Le parti est refondé et il est ouvert à tous les élus d'où qu'ils viennent et aux partenaires actuels comme futurs de la majorité présidentielle* » a déclaré Stanislas Guerini, délégué général de Renaissance, nommé ministre de la Transformation et de la Fonction publiques le 20 mai. La

majorité présidentielle a en effet pour vocation d'attirer les électeurs orphelins, de droite comme de gauche, qui ne se reconnaissent plus dans les partis qui ont longtemps dominé la scène politique française (à droite, Les Républicains, et à gauche, le Parti socialiste). « *Nos différences respectées sont un atout* » a indiqué Édouard Philippe. Celui-ci aurait aimé faire de son parti Horizons une pièce centrale de la majorité à venir. Pour le président de la République, Renaissance constitue le cœur de la majorité, les autres partis étant considérés comme des forces d'appoint.

Les candidats Renaissance seront présents dans près de 400 circonscriptions, ceux du MoDem dans 100 et ceux d'Horizons dans 58 (avoir des candidats dans un minimum de 50 circonscriptions est obligatoire pour avoir accès au financement public pour les élections législatives).

RASSEMBLEMENT NATIONAL ET NOUVELLE UNION POPULAIRE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE, LA BATAILLE POUR LE LEADERSHIP DE L'OPPOSITION

Marine Le Pen vise l'obtention d'au moins soixante députés pour son parti à l'issue des élections législatives. Il y a cinq ans, le RN, dont la dirigeante avait atteint le deuxième tour du scrutin présidentiel quelques semaines avant les législatives, avait conquis 8 sièges à l'Assemblée nationale. En fait, former un groupe parlementaire (soit obtenir au moins 15 députés) constituerait déjà une victoire. Le dirigeant du parti, Jordan Bardella, le répète : « *Ce scrutin législatif est la dernière échéance, les Français doivent le savoir, qui va permettre de limiter les pouvoirs d'Emmanuel Macron* ». Il faut en effet noter qu'aucune élection locale, régionale ou nationale n'aura lieu en France au cours des quatre années à venir. Les Français ne seront appelés aux urnes que pour le scrutin européen au printemps 2024.

Marine Le Pen, soucieuse de conserver sa ligne populaire, antilibérale et anti-européenne, a refusé toute rapprochement avec Eric Zemmour, autre candidat de droite populiste à l'élection présidentielle (7,07% des voix au premier tour le 10 avril). Après sa défaite, la candidate du RN a quasiment disparu du paysage politique durant les semaines qui ont suivi l'élection. Cette absence a permis à Jean-Luc Mélenchon, qui dès le 19 avril, soit entre les deux tours du scrutin, demandait

aux Français de « l'élire Premier ministre », d'occuper le terrain. Le dirigeant de La France insoumise (LFI) a réalisé son vieux rêve en parvenant à créer en un temps record une alliance entre toutes les forces de gauche, alliance dominée par sa propre formation. Baptisée la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (NUPES), celle-ci regroupe outre LFI, le Parti socialiste (PS), le Parti communiste (PCF) et Europe écologie-Les Verts (EE-LV).

Jean-Luc Mélenchon est le représentant d'une gauche radicale. Les 4 partis de la nouvelle union de la gauche avaient jusqu'à il y a quelques jours des positions très éloignées, voire antagonistes, sur plusieurs sujets. Ils semblent avoir finalement trouvé des accords *a minima*. « *L'histoire de la gauche toute entière est d'avoir rendu possible des choses qui étaient impossibles* » a déclaré Olivier Faure, leader du PS, à l'issue du ralliement controversé du PS à la NUPES. Ce dernier, qui ne pourra présenter que 30 candidats, ne pourra donc pas obtenir de financement public !

Les quatre partis se sont mis d'accord sur un programme comprenant 650 mesures. Parmi celles-ci se trouvent la hausse du salaire minimum à 1 500 €, l'accès à la retraite à partir de l'âge de 60 ans avec 40 annuités, le blocage des prix de première nécessité, la sortie de la France du nucléaire en 2045 (qui suppose que les seules énergies renouvelables permettront au pays de subvenir à ses besoins énergétiques), la création d'au moins un million d'emplois grâce à des investissements dans la transition écologique et sociale, l'établissement d'un bouclier pour limiter la part du budget consacré au logement, le rétablissement de l'impôt sur la fortune, l'établissement d'une VIe République « *pour réconcilier les citoyens avec leurs institutions et revitaliser la démocratie* » avec la mise en place de référendums d'initiative citoyenne (RIC), le droit à la désobéissance à certaines règles de l'Union européenne, notamment les règles économiques et budgétaires comme le respect du Pacte de stabilité et de croissance, le droit à la concurrence ou l'orientation « productiviste et néolibérale » de la Politique agricole commune (PAC). Les écologistes et les socialistes, pro-européens, ont déclaré être d'accord avec l'idée de la désobéissance aux règles européennes tant que celle-ci se fait dans le respect de l'Etat de droit !

Le président de la République devrait s'assurer une majorité à l'Assemblée nationale à l'occasion des élections législatives des 12-19 juin prochains

23 mai 2022

Les Républicains (LR) comptent sur leur ancrage territorial pour conserver la plupart de leurs députés mais ils peinent à trouver leur place sur une scène politique divisée en trois blocs et après leur lourde défaite lors de l'élection présidentielle de leur candidate, Valérie Pécresse, qui a recueilli 4,78% le 10 avril. LR s'est fixé pour objectif de rester le principal groupe d'opposition à l'Assemblée et conserver la présidence de la commission des Finances, alors que son titulaire, Eric Woerth, a rejoint la majorité présidentielle.

LE SYSTÈME POLITIQUE FRANÇAIS

Le parlement français est bicaméral. Il comprend l'Assemblée nationale, chambre basse, qui compte 577 députés élus au suffrage universel direct pour cinq ans, et le Sénat, chambre haute, dont les 348 membres sont désignés pour six ans au suffrage universel indirect.

Les députés sont élus au système uninominal majoritaire à deux tours au sein de 577 circonscriptions (556 pour les départements de la métropole, 10 pour les départements et collectivités territoriales d'Outre-mer et 11 pour les Français qui résident hors de France). Pour être désigné au premier tour de scrutin, un candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et que ce chiffre corresponde à au moins un quart des électeurs inscrits. Si aucun candidat n'est élu lors du premier tour, un deuxième tour est organisé une semaine plus tard. Tous les candidats ayant obtenu au moins 12,5% des électeurs inscrits dans la circonscription au premier tour peuvent se maintenir au deuxième tour. Si un seul des candidats remplit cette condition, celui ayant obtenu le deuxième plus grand nombre de voix au premier tour est alors autorisé à se maintenir.

En France, les partis politiques reçoivent une aide de l'Etat attribuée proportionnellement au nombre de suffrages obtenus par chacun d'entre eux lors des élections législatives pour tout candidat obtenant un minimum de 1% des voix dans au moins 50 circonscriptions (ou dans l'ensemble de celles où des candidats du parti étaient présents dans le cas de l'Outre-mer). En moyenne, chaque suffrage rapporte 1,64 € par an pendant cinq années et un élu rapporte 37 400 € à son parti. Les dépenses de campagne électorale sont plafonnées à

28 000 € par candidat, plus 0,15 € par habitant de la circonscription dans laquelle se présente le candidat. La moyenne des dépenses s'établit à environ 70 000 €.

La loi électorale oblige les partis politiques à présenter au moins 50% de candidates (à 2% près) aux élections législatives. Les partis, qui ne respectent pas ce principe, voient l'aide qu'ils reçoivent de l'Etat diminuée d'un pourcentage égal à la moitié de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe rapporté au nombre total de candidats. Depuis la loi du 16 février 2014, le cumul d'un mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale est interdit.

Les partis politiques ayant obtenu des sièges à l'Assemblée nationale lors des dernières élections législatives des 11 et 18 juin 2017 sont répartis en 9 groupes :

- La République en marche (LREM), parti du président de la République, Emmanuel Macron fondé en avril 2016, compte 267 députés ;
- Les Républicains (LR), parti de droite conduit par Christian Jacob, possède 101 sièges ;
- Le Mouvement démocrate (MoDem), parti centriste dirigé par François Bayrou, compte 57 députés ;
- le Parti socialiste (PS), dirigé par Olivier Faure, compte 28 députés ;
- Agir, parti centriste dirigé par Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, compte 22 députés ;
- l'Union des démocrates et des indépendants (UDI), parti centriste conduit par Jean-Christophe Lagarde, possède 19 sièges ;
- Libertés et territoires, compte 18 députés,
- la France insoumise (LFI), parti populiste de gauche emmené par Jean-Luc Mélenchon, possède 17 sièges ;
- Gauche démocrate et républicaine, qui rassemble notamment les élus communistes, compte 15 députés.

L'Assemblée nationale compte également 23 élus non inscrits dont les 8 élus du Rassemblement national.

Le président de la République devrait s'assurer une majorité à l'Assemblée nationale à l'occasion des élections législatives des 12-19 juin prochains

23 mai 2022

Rappel des résultats des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 en France

Participation : 48,70% (1er tour) et 42,64% (2e tour)

Partis politiques	Nombre de voix obtenues (1er tour)	Pourcentage des suffrages recueillis (1er tour)	Nombre de sièges obtenus (1er tour)	Nombre de voix obtenues (2e tour)	Pourcentage des suffrages recueillis	Nombre de sièges obtenus (2e tour)	Total sièges
La République en marche (LREM)	6 391 269	28,21	2	7 826 432	43,06	306	308
Les Républicains (LR)	3 573 427	15,77	0	4 040 016	22,23	112	112
Front national (FN)	2 990 454	13,20	0	1 590 858	8,75	8	8
La France insoumise (LFI)	2 497 622	11,03	0	883 786	4,86	17	17
Parti socialiste (PS)	1 685 677	7,44	0	1 032 985	5,68	30	30
Europe écologie-Les Verts (EE-LV)	973 527	4,30	0	23 197	0,13	1	1
Mouvement démocrate (MoDem)	932 227	4,12	0	1 100 790	6,06	42	42
Union des démocrates et des indépendants (UDI)	687 225	3,03	1	551 760	3,04	17	18
Divers droite	625 345	2,76	0	306 240	1,68	6	6
Parti communiste (PCF)	615 487	2,72	0	217 833	1,20	10	10
Autres	1681904	7,42	1	602880	3,32	24	25

Source : [https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresultat_legislatives-2017/\(path\)/legislatives-2017/index.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresultat_legislatives-2017/(path)/legislatives-2017/index.html)

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site:
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.